

Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif - Rapport annuel



Les entités déclarantes peuvent insérer leur marque/logo ici

Nom de l'entité déclarante	Shell Canada Énergie		
Année de déclaration	Du : 01-01-22	Au : 31-12-22	Date de soumission 29-05-23
Numéro d'identification LMTSE de l'entité déclarante	E559022	<input checked="" type="radio"/> Rapport initial <input type="radio"/> Rapport modifié	
Autres filiales incluses (champ facultatif)			
Rapport non consolidé			
Rapport non substitué			
Attestation par l'entité déclarante	<p>Conformément aux exigences de la LMTSE et plus particulièrement de l'article 9 correspondant, je certifie que j'ai vérifié l'information contenue dans le rapport en vertu de la LMTSE pour les entités figurant sur la liste ci-dessus. Selon mes connaissances et ayant fait preuve d'une diligence raisonnable, les renseignements contenus dans le rapport en vertu de la LMTSE sont vrais, précis et complets à tous les égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration mentionnée ci-dessus.</p>		
Nom complet du dirigeant ou de l'administrateur de l'entité déclarante	Ruchi Malhotra	Date	29-05-23
Titre de poste	Responsable Canada Gaz en amont et intégré		

Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif - Rapport annuel

Année de déclaration	Du : 01-01-22	Au : 31-12-22	
Nom de l'entité déclarante	Shell Canada Énergie		Devise du rapport CAD
Numéro d'identification LMTSE de l'entité déclarante	E559022		
Entités filiales déclarantes (si nécessaire)			

Paiements par bénéficiaire

Pays	Nom du bénéficiaire ¹	Départements, agences, etc., des bénéficiaires qui ont reçu des paiements ²	Taxes	Redevances	Frais	Droits découlant de la production	Primes	Dividendes	Paiements pour l'amélioration d'infrastructures	Montant total payé au bénéficiaire	Remarques ^{3,4}
Canada	PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	British Columbia Hydro and Power Authority		54,102,597	3,354,936					57,457,533	
Canada	COMTÉ DE STRATHCONA		40,144,049							40,144,049	1. Taxe foncière 2. Audit des redevances MRM et JPM pour 2016
Canada	GOVERNEMENT DE L'ALBERTA		42,160	11,287,700	15,040					11,344,900	
Canada	PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	MINISTRE DES FINANCES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	2,426,900							2,426,900	
Canada	GOVERNEMENT DE L'ALBERTA	ALBERTA REGISTRIES (LAND)			1,796,734					1,796,734	
Canada	GOVERNEMENT DE L'ALBERTA	ALBERTA PETROLEUM MARKETING COMMISSION		1,404,940						1,404,940	
Canada	GOVERNEMENT DE L'ALBERTA	ALBERTA ENERGY REGULATOR			1,206,076					1,206,076	
Canada	GOVERNEMENT DE L'ALBERTA	ALBERTA BOILERS SAFETY ASSOCIATION			110,980					110,980	
Canada	PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	MINISTRY OF EMPLOYMENT AND INVESTMENT			949,133					949,133	
Canada	DISTRICT MUNICIPAL DE GREENVIEW NO 16		173,901		248,855					422,756	
Canada	PREMIÈRES NATIONS DE DOIG RIVER				250,000					250,000	
Canada	PREMIÈRES NATIONS DE SAULTEAU				250,000					250,000	
Canada	GOVERNEMENT DU CANADA	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	179,632		29,493					209,125	
Canada	BANDE INDIENNE DE MCLEOD LAKE				100,000					100,000	

Remarques supplémentaires :

¹Entrez le nom désigné du bénéficiaire qui reçoit l'argent (c.-à-d., la municipalité de x, la province de y, le gouvernement national de z).

²Champ facultatif

³Lorsque les paiements sont effectués en nature, le champ des remarques doit indiquer les paiements qui incluent des contributions en nature ainsi que la méthode utilisée pour calculer la valeur du paiement.

⁴Tous les paiements effectués dans des devises autres que la devise du rapport doivent être indiqués. L'entité déclarante peut utiliser la ligne « Remarques supplémentaires » ou la colonne « Remarques » pour identifier les paiements qui sont convertis, ainsi que le taux de change et la méthode principale utilisée pour les conversions de devises.

Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif - Rapport annuel

Année de déclaration	Du :	01-01-22	Au :	31-12-22	
Nom de l'entité déclarante	Shell Canada Énergie			Devise du rapport	CAD
Numéro d'identification LMTSE de l'entité déclarante	E559022				
Entités filiales déclarantes (si nécessaire)					

Paiements par projet

Pays	Nom du projet ¹	Taxes	Redevances	Frais	Droits découlant de la production	Primes	Dividendes	Paiements pour l'amélioration d'infrastructures	Montant total payé par projet	Remarques ^{2,3}
Canada	Groundbirch	2,439,313	54,102,597	4,272,080					60,813,990	
Canada	ATHABASCA OIL SANDS	40,107,433		242,097					40,349,530	1. Taxe foncière 2. Audit des redevances MRM et JPM pour 2016
Canada	Greater Deep Basin		8,205,294						8,205,294	
Canada	Albian MRM		3,709,523						3,709,523	
Canada	CANADA Corporate	205,539		1,431,815					1,637,354	
Canada	Foothills	392	6,757	839,785					846,934	
Canada	Gold Creek	132,334		589,083					721,418	
Canada	Insitu	111	716,506	100					716,716	
Canada	Fox Creek	52,203		621,028					673,231	
Canada	Exploration	31,500		161,118					192,618	
Canada	Région du Centre de l'Alberta			66,485					66,485	
Canada	Waterton	2,591		62,105					64,697	
Canada	CANADA PCRO			34,221					34,221	
Canada	Jumping Pound	64		17,226					17,290	
Canada	Shales			16,958					16,958	
Canada	Rocky Mountain House	148		6,272					6,420	
Canada	Peace River			446					446	

Remarques supplémentaires³ :

¹Entrez le projet auquel le paiement est attribué. Certains paiements peuvent ne pas être attribuables à un projet précis, donc il n'est pas nécessaire de les déclarer dans le tableau « Paiements par projet ».

²Lorsque les paiements sont effectués en nature, le champ des remarques doit indiquer les paiements qui incluent des contributions en nature ainsi que la méthode utilisée pour calculer la valeur du paiement.

³Tous les paiements effectués dans des devises autres que la devise du rapport doivent être indiqués. L'entité déclarante peut utiliser la ligne « Remarques supplémentaires » ou la colonne « Remarques » pour identifier les paiements qui sont convertis, ainsi que le taux de change et la méthode principale utilisée pour les conversions de devises.